BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET	Date : ...3/12/2021.....
INTITULE DE L'ACTION : .....Goûter de Noël à la Potennerie	

DEPENSES (*)		**RECETTES**	
Location(s) (1)		Autofinancement	100€
Prestation anim festif	1700€		
Frais de transport (2)		Participation des personnes (4)	
Boissons et alimentation			
Lait chocolaté	100€		
Coquilles	100€		
Achat de fournitures (3) *(à détailler)*		Autres financements *(à préciser)*	
Gobelets	30€	Don de sponsors	425€
Nappes	50€		
Assurance	15€		
Tracts, affiches			
Tracts	30€		
		Aide demandée au PIC	**1500€**
Taxes (SACEM)			
Divers			
Valorisation en bénévolat	100€	Dons des Bénévoles	100€
SOUS TOTAL DES DEPENSES ENGAGEES			
Financement d'un autre projet (5)			
TOTAL	2125€	**TOTAL**	2125€

(*) **Les dépenses doivent être justifiées par des devis**

(1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez

(2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
- être couverts par une assurance
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle comme le précise le règlement intérieur

(3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel servant à organiser la fête, papier, colle,…)

(4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.

(5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.